

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE OPÉRATEUR EN INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Option Conduite de machines ou Option
Transformation des produits alimentaires

Niveau 3 - [N° Fiche RNCP n°38876](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'opérateur de production en industries alimentaires travaille dans les industries laitières, les industries des viandes, les industries céréalières, les industries de fabrication de produits alimentaires élaborés, de fabrication d'huiles, de corps gras, industries sucrières et de fabrication de boissons et alcools.

Il conduit des machines et/ou réalise des opérations manuelles de fabrication ou de conditionnement.

Il surveille le fonctionnement des machines, opère les réglages, les alimente en matières premières ou matériaux.

Il alerte le supérieur en cas d'anomalie et intervient pour l'entretien de premier niveau.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Fabriquer ou conditionner des produits conformément aux consignes à l'aide d'une ou plusieurs machines
- Garantir la traçabilité, la qualité et les quantités des produits dans le respect du planning de production
- Assurer la sécurité des personnes et des biens et la sécurité sanitaire des produits fabriqués et/ou conditionnés
- Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

ORGANISATION DE LA FORMATION

749 heures
de formation en centre
23 semaines

301 heures
en entreprise
9 semaines - 3 sessions

FORMATION CONTINUE ADULTE

Programme régional
Dispositif 1 Emploi = 1 formation



LIEU CFPPA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain



DATE De novembre 2025 à juillet 2026



PUBLIC Dès 16 ans

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours dispensés en petit groupe et en présentiel, Pédagogie active, Travaux pratiques, Stages en entreprise, Individualisation des parcours

OBTENTION DU DIPLÔME

Validation en situations professionnelles des blocs de compétences ou unités certificatives (UC) constitutives du diplôme. *Chaque bloc de compétence représentant une capacité à acquérir est acquis à vie et rattrapable durant 5 ans. Possibilité de valider par UC.*

DÉBOUCHÉS

- Conducteur(trice) de machines en industrie alimentaire
- Ouvrier(ère) de production en industries alimentaires

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes et expériences pro. suite au positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Conduite de machines, Transformation de produits alimentaires, Préparation du travail, rangement et nettoyage, Conduite de la fabrication, Réglage, régulation et surveillance, Contrôle et enregistrement, Réception de produits et préparation des commandes, Échange et communication.

Unités de formation Général et Pro.

UCG1 • Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

UCG2 • Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

UCG3 • Interagir avec son environnement social

UCP1 • Organiser le poste de travail en fonction de l'ordre de fabrication

UCP2 • Conduire en sécurité des machines ou des installations mécanisées ou automatisées

UCP3 • Assurer l'hygiène et la qualité sur le poste de travail

UCARE • Commercialisation des produits alimentaires

Module SST



CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens en 2023 • 77%

Taux de satisfaction des stagiaires • 70%

Taux d'insertion pro à 6 mois • 100%

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet

TARIFS & FINANCEMENTS

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

- La formation est financée par la Région des Pays de la Loire - Contactez France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, Unité Emploi pour validation de votre projet professionnel
- Selon vos droits pôle emploi, vous êtes rémunéré soit par France Travail, soit par la Région via l'Agence de service de paiement de la Région - Rapprochez-vous de votre conseiller France Travail pour évaluer le type et le montant de cette rémunération

VOUS ÊTES SALARIÉS

- Le coût de la formation peut être pris en charge par un Projet de transition professionnelle (CPF de transition), après validation par les Fonds Formation compétents ou par l'utilisation de votre compte personnel de formation (CPF) pour certaines UC

Certification du Ministère de l'agriculture
Arrêté de création du 10 juin 2015.

PLUS D'INFORMATIONS



CFPPA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnière

CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN

www.nantes-terre-atlantique.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour les places Région

- Être demandeur d'emploi, jeune ou adulte
- Avoir validé un projet professionnel par le réseau valideur - Mission locale, France Travail, Cap emploi

Pour tous

- Avoir levé les freins à l'entrée en formation
- Avoir suivi une période d'immersion en milieu professionnel
- Avoir un projet de professionnel cohérent avec la formation
- Maîtriser les fondamentaux lire, écrire, compter

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & SÉLECTION

- Se pré inscrire via le site internet
- Participer à une information collective
- Réaliser des tests de prérequis & de positionnement
- Présenter son projet professionnel lors d'un entretien individuel

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- secrétariat du CFPPA au 02.40.94.26.66 ou par mail à cfppa@nantes-terre-atlantique.fr

Mise à jour : septembre 2025

